

Genève, le 18 avril 2017

Aux représentant-e-s des médias

Conférence de presse de la Cour des comptes

Publication d'un nouveau rapport

AUDIT DE LÉGALITÉ, FINANCIER ET DE GESTION

LANCY FOOTBALL CLUB (LFC)

À l'occasion de la parution d'un nouveau rapport d'audit, les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

**mardi 25 avril 2017 à 10 heures
à la salle des Fiefs**

2, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève.

Le Lancy Football Club (LFC), qui regroupe l'ensemble des joueurs-joueuses de football de la Ville de Lancy, est né de la fusion, en 2012, du Lancy-Sports FC et du Grand-Lancy FC. Le club perçoit de la Ville de Lancy à la fois une subvention monétaire annuelle de 750'000 F¹, et une subvention non monétaire consistant en la mise à disposition des trois stades communaux (impliquant pour la Ville de Lancy des charges de fonctionnement de 2.3 millions F en 2016). Ces éléments font l'objet d'un contrat de prestations et de conventions conclues entre la Ville de Lancy et le LFC.

La Cour a été saisie le 21 septembre 2016 d'une demande du Conseil administratif de la Ville de Lancy l'invitant à examiner l'opportunité de procéder à un audit des comptes du club. La Cour a reçu par ailleurs plusieurs communications citoyennes évoquant de potentielles irrégularités dans la gestion du LFC.

Tout en entrant en matière sur l'ouverture d'un audit, la Cour lui a fixé comme objectif principal de vérifier que les conditions d'octroi et de suivi des subventions, ainsi que la gouvernance mise en place par le LFC, limitent le risque de mauvais emploi de l'aide publique consentie par la Ville de Lancy.

Dans ce cadre, la Cour s'est notamment penchée sur le dispositif de surveillance de la Ville de Lancy, l'organisation et les pratiques de gestion des organes du LFC, ainsi que sur les flux financiers et la bonne affectation de la subvention communale accordée. Les travaux de la Cour ont principalement porté sur les saisons 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Stanislas ZUIN
Président

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :
Monsieur Stanislas ZUIN, président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 90, courriel : stanislas.zuin@cdc.ge.ch

¹ Montant ramené à 700'000 F dès le 1^{er} juillet 2017, pour les saisons 2017-2018 à 2020-2021.